

DECISION N° 00000287/ART/DG du 31 octobre 2019 Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres International Ouvert N°0000198/AOIO/ART/CIPM/2019 du 27 juin 2019 pour la fourniture des pièces de rechange des équipements de contrôle de la qualité du spectre des fréquences radioélectriques à l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART).

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Constitution ;

VU la loi n°**2010/013 du 23 décembre 2010** régissant les communications électroniques au Cameroun ;

VU la Loi n°**2017/021 du 20 décembre 2017** portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

VU le Décret n°**2019/001 du 04 janvier 2019** portant nomination d'un Premier ministre Chef du gouvernement ;

VU le Décret n°**2019/002 du 04 janvier 2019** portant réaménagement du Gouvernement ;

VU le décret n°**2018/191 du 02 mars 2018** portant réaménagement du Gouvernement ;

VU le décret n°**2018/366 du 20 juin 2018** portant code des marchés publics ;

VU le décret n°**2013/271 du 05 août 2013** modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°**2012/074 du 08 mars 2012** portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

VU le Décret n°**2017/286 du 08 juin 2017** portant nomination du Directeur Général de l'Agence de Régulation de Télécommunications (ART) ;

VU la décision n°**00000434/CAB/MINMAP du 18 juillet 2019** portant désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics.

Vu la Résolution n°**0320/ART/CA du 26 décembre 2017**, portant adoption du Projet de Performance des Administrations (PPA) de l'exercice 2018 de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;

VU la décision n°**000109/ART/DG du 24 juin 2019** constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;

VU le dossier d'Appel d'Offres International Ouvert N°0000198/AOIO/ART/CIPM/2019 du 27 juin 2019 pour la fourniture des pièces de rechange des équipements de contrôle de la qualité du spectre des fréquences radioélectriques à l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;

VU les offres ainsi constituées dans le cadre de cette consultation.

DECIDE :

Article 1^{er} : LA SOCIETE CAMEROUNAISE DE TRANSIT ET DE TRANSPORT (SOCATRANS) BP : 12 149 Douala est déclarée adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres International Ouvert N°0000198/AOIO/ART/CIPM/2019 du 27 juin 2019 pour la fourniture des pièces de rechange des équipements de contrôle de la qualité du spectre des fréquences radioélectriques à l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART); pour le montant de quarante-six million deux cent soixante-neuf mille (46 269 000) Francs CFA TTC pour le délai de trente (30) jours.

Article 2 : Le responsable de l'établissement suscité est invité à se présenter à la Cellule des Marchés de l'Agence de Régulation des Télécommunications pour l'établissement du marché correspondant.

Ampliations :

-MINMAP
-ARMP
-CIPM/ART

LE DIRECTEUR GENERAL

Réguler c'est faciliter

COMMUNIQUE N°00000288/ART/CIPM/2019 du 31 octobre 2019

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres International Ouvert N°0000198/AOIO/ART/CIPM/2019 du 27 juin 2019 pour la fourniture des pièces de rechange des équipements de contrôle de la qualité du spectre des fréquences radioélectriques à l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART).

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS
COMMUNIQUE :**

Par Décision N° 0000287 ART/DG du 31 Octobre 2019

La société ci-après a été déclarée adjudicataire du marché relatif à la consultation suscitée.

N°	ADJUDICATAIRE	PROPOSITION FINANCIERE TTC (F CFA)	DELAI DE LIVRAISON
01	SOCATRANS BP : 12 149 Douala Tel : 699 28 75 09	46 269 000	30 jours

Ledit soumissionnaire est prié de se présenter dès publication du présent communiqué à la Cellule des Marchés pour l'établissement du projet de marché y relatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine faute de quoi elles seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Copie :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM/ART

LE DIRECTEUR GENERAL

ZOO ZAME Philémon

Réguler c'est faciliter

ANNOUNCEMENT N° 00000288/TRB/ITB/2019 of 31 october 2019

Publishing the results of the Open International Invitation to tender N°0000198/AOIO/ART/CIPM/2019 of 27 June 2019 for the supply of spare parts for radio frequency spectrum monitoring equipment at the Telecommunication Regulatory Board (TRB).

**THE DIRECTOR GENERAL OF THE TELECOMMUNICATIONS REGULATORY BOARD HEREBY
INFORMS :**

By Décision N° 00000287/ART/DG of 31 octobre 2019

The following establishment has been declared the successful bidder of the letter resulting from the consultation mentioned.

N°	CONTRACTOR	FINANCIAL PROPOSAL ATI (F CFA)	PERIOD OF EXECUTION
01	SOCATRANS BP : 12 149 Douala Tel : 699 28 75 09	46 269 000	30 days

The said bidder is requested to appear upon publication at the Contract Unit of TRB for the drafting of corresponding letter order.

In addition, tenderers who have not been selected are requested to withdraw their bids within fifteen days, otherwise they will be destroyed in accordance with the regulations in force.

Copie :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM/ART

THE GENERAL MANAGER

ZOO ZAME Philémon

Réguler c'est faciliter

Réguler c'est faciliter

Yaoundé-Cameroun en face de l'Ambassade du Nigéria à Bastos
B.P 6132 – Tél. : (237) 222 23 03 80 – Fax. : (237) 222 23 37 48
Site web : www.art@.cm –Email : art@.cm